



PROJET ASSOCIATIF 2018 - 2022

Validé par le Conseil d'Administration de l'ATMP74 le 4 juin 2018

ATMP74 • 3, rue du Kiosque • BP 30047 • 74962 CRAN GEVRIER Cedex

SOMMAIRE

| | | |
|-------|---|----|
| I. | INTRODUCTION | 4 |
| 1.1. | POURQUOI UN PROJET ASSOCIATIF ? | 5 |
| 1.2. | METHODE D'ELABORATION DU PROJET ASSOCIATIF | 6 |
| II. | PRESENTATION DE L'ASSOCIATION | 8 |
| 2.1 | CARTE D'IDENTITE | 9 |
| 2.2 | LES STATUTS ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION | 10 |
| 2.3 | UN PEU D'HISTOIRE | 11 |
| 2.4 | RAPPEL DU PROJET ASSOCIATIF 2013-2018 | 12 |
| 2.5 | LA SYNTHESE DU DIAGNOSTIC STRATEGIQUE | 12 |
| 2.6 | LES VALEURS DE L'ATMP74 | 13 |
| 2.7 | LES MISSIONS DE L'ATMP74 | 14 |
| III. | HORIZON 2018-2022..... | 16 |
| 3.1 | LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES A 5 ANS..... | 17 |
| 3.1.1 | ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : PROTEGER SANS DIMINUER..... | 17 |
| 3.1.2 | ORIENTATION STRATEGIE 2 : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ETHIQUE ET DE BIENTRAITANCE..... | 17 |
| 3.1.3 | ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : RENFORCER LE POSITIONNEMENT DE L'ATMP74 DANS LE TISSU ASSOCIATIF ET PROCEDER AU RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS | 17 |
| 3.1.4 | ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : DEFINIR UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION | 18 |
| 3.1.5 | ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : DEFINIR UNE POLITIQUE DE PRESENCE TERRITORIALE | 19 |
| 3.2 | LE PLAN D' ACTIONS & LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE..... | 20 |
| 3.3 | PILOTAGE DU PROJET ET OBJECTIFS EN MATIERE D'EVALUATION | 22 |
| 3.3.1 | PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS | 22 |
| 3.3.2 | MODALITES D'EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET..... | 22 |
| IV. | ANNEXES | 23 |
| | FICHE ACTION 1.1 | 29 |
| | FICHE ACTION 1.2..... | 30 |
| | FICHE ACTION 2.1..... | 31 |
| | CREATION D'UN ESPACE DE REFLEXION ETHIQUE..... | 31 |
| | INSTANCE DE REFLEXION COMPOSEE DE PROFESSIONNELS, D'ADMINISTRATEURS ET DE PERSONNES QUALIFIEES EXTERIEURES (PHILOSOPHES, ELUS, REPRESENTANTS DES CULTES...) SE REUNISSANT POUR DEBATTRE ET DONNER UN AVIS SUR DES SUJETS D'ORDRE ETHIQUE POUR LESQUELS ELLE EST SAISIE PAR DES PROFESSIONNELS OU DES ADMINISTRATEURS, VOIRE DES MAJEURS PROTEGES ET/OU LEURS FAMILLES. | 31 |
| | FICHE ACTION 3.1..... | 32 |
| | LISTE DES COMPETENCES RECHERCHES AUPRES DES ADMINISTRATEURS ACTUELS ET FUTURS DE L'ATMP74 | 32 |
| | FICHE ACTION 3.2 | 33 |
| | PLANNING A 5 ANS DES PROBABLES MOUVEMENTS AU SEIN DU CA | 33 |
| | FICHE ACTION 3.3 | 34 |
| | FICHES DEFINISSANT LES ROLES DES ADMINISTRATEURS ET DES BENEVOLES RESSOURCES..... | 34 |
| | FICHE ACTION 3.4 | 35 |
| | LISTE DE PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE SOLLICITEES POUR INTEGRER LE CA..... | 35 |
| | FICHE ACTION 3.5 | 36 |
| | FORMATIONS A DESTINATION DES ADMINISTRATEURS..... | 36 |
| | FICHE ACTION 4.1..... | 37 |
| | CONCEPTION, PLANIFICATION ET SUIVI DES LIENS AVEC LES PARTENAIRES (STRUCTURES ET/OU PERSONNES)..... | 37 |

| | |
|--|----|
| FICHE ACTION 4.2 | 38 |
| PLAN DE COMMUNICATION ET SUPPORTS DE COMMUNICATION EN VUE DE MIEUX FAIRE CONNAITRE L'ATMP74 ET SES MISSIONS | 38 |
| FICHE ACTION 4.3 | 39 |
| AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DES PARTENAIRES, DES POUVOIRS PUBLICS, DES USAGERS, DES FAMILLES ET DES TUTEURS FAMILIAUX QUANT AUX ACTIONS DEVELOPPEES PAR L'ATMP74 ET NOTAMMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE AUX TUTEURS FAMILIAUX. | 39 |
| FICHE ACTION 4.4 | 40 |
| AMELIORATION DE LA COMMUNICATION ENTRE LES MEMBRES DU CA ET LES PROFESSIONNELS | 40 |
| - MAINTIEN DE LA RENCONTRE INSTITUTIONNELLE ANNUELLE, | 40 |
| - REDACTION D'UN GUIDE SUR LE DEROLE DES RENCONTRES ENTRE ADMINISTRATEURS ET LES DIFFERENTES ANTENNES DE L'ATMP74, | 40 |
| - INSERTION DANS LES LETTRES D'INFORMATIONS INTERNES D'UN ARTICLE SPECIFIQUE DU CA, | 40 |
| FICHE ACTION 5.1 | 41 |
| MISE EN ADEQUATION DE L'OFFRE DE SERVICE AU REGARD DE L'EVOLUTION DES BESOINS | 41 |
| FICHE ACTION 5.2 | 42 |
| DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ET RENFORCEMENT DU PARTENARIAT AVEC LES AUTRES ASSOCIATIONS TUTELAIRES DE LA REGION AINSI QU'AVEC L'UTRA, L'UNAPEI ARA, | 42 |

I. Introduction

1.1 Pourquoi un projet associatif ?

1.2 La méthode d'élaboration du projet associatif

1.1. Pourquoi un projet associatif ?

Le projet associatif organise la réflexion stratégique. Il constitue un document fédérateur auquel chaque acteur peut se référer.

Il s'inscrit dans une hiérarchie de projets : associatif, de service, projet personnalisé (Document Individuel de Protection des Majeurs).

Le projet associatif est un outil :

- de communication interne et externe ;
- de développement ;
- de management ;
- au service de l'éthique associative.

Il répond également à une obligation légale de **l'article L-311-1 du Code de l'action Sociale et des Familles** (cf. extrait ci-contre).

L'article L311-1 du CASF dispose que sont qualifiés d'établissement et services sociaux et médico-sociaux privés d'intérêt collectif les établissements et services privés qui :

*... inscrivent leur action dans le cadre d'un **projet institutionnel validé par l'organe délibérant** de la personne morale de droit privé gestionnaire, qui décrit les modalités selon lesquelles les établissements et services qu'elle administre organisent leur action en vue de répondre aux besoins sociaux et médico-sociaux émergents ou non satisfaits, d'une part, et de limiter le reste à charge des personnes accueillies ou accompagnées, dès lors qu'une participation financière est prévue par les textes en vigueur...*

→ Le travail de révision du projet associatif de l'ATMP 74 a eu pour objet de procéder à :

- la relecture des valeurs de l'association ;
- la réévaluation de son positionnement ;
- l'approfondissement de la définition de son identité ;
- la révision de la description de ses missions ;
- l'affirmation de ses engagements ;
- l'étude d'une stratégie de renouvellement des administrateurs ;
- la définition de ses orientations et la déclinaison des actions pour les 5 années à venir.

1.2. Méthode d'élaboration du projet associatif

La méthode retenue par le Conseil d'Administration a permis :

- un travail collaboratif entre administrateurs et professionnels de l'association (5 réunions) ;
- la capitalisation des démarches déjà réalisées (précédent projet associatif, suivi de l'audit, évaluations internes et externes ...) ;
- une réflexion sur l'éthique et la bientraitance autour de valeurs communes partagées ;
- la définition d'orientations stratégiques déclinées en un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre dans les cinq années à venir ;
- la définition d'un projet associatif qui puisse ensuite être décliné en projet(s) de service et projets personnalisés (DIPM).

Une démarche en 5 étapes

- 1^{ère} phase : un diagnostic effectué à partir d'une étude documentaire et d'une vingtaine d'entretiens individuels menés auprès des administrateurs et de professionnels ;
- 2^{ème} phase : la co-construction du projet par les membres du conseil d'administration et l'équipe de direction à partir :
 - d'un travail autour des valeurs ayant conduit à l'élaboration d'une charte de convictions et d'engagements de l'ATMP 74 ;
 - d'une réflexion sur la vision et les missions ayant abouti à la détermination des orientations déclinées en plan d'actions ;
- 3^{ème} phase : la rédaction du pré-projet associatif ;
- 4^{ème} phase : l'appropriation et l'ajustement du pré-projet après la mesure de l'impact des orientations stratégiques et des actions en termes de faisabilité matérielle, financière et organisationnelle ;
- 5^{ème} étape : la finalisation du projet associatif avec sa validation par le Conseil d'Administration le 4 juin 2018.

Un groupe de travail composé d'administrateurs et de l'équipe de direction

Il s'est réuni 5 fois afin de :

- repérer les enjeux inhérents au contexte législatif et réglementaire ;
- dégager les valeurs historiques et actuelles portées par l'association ;
- déterminer les orientations stratégiques pour les cinq ans à venir, notamment au regard des :
 - besoins du public accompagné,
 - besoins repérables dans la « commande publique »,
 - projets qu'elle considère comme essentiels à sa vocation,
- définir les moyens à mettre en œuvre ;
- élaborer les modalités de déploiement du projet associatif ;
- mettre en place une stratégie de renouvellement des membres du CA.

Cette approche garantit également la prise en compte des **principes d'éthique et de bientraitance** qui favorisent une réponse de qualité aux besoins des usagers.

Mode d'association des professionnels

Ils ont été associés à l'occasion d'entretiens individuels dans le cadre du diagnostic stratégique.

Par ailleurs lors de la phase d'appropriation, l'ensemble des professionnels de l'ATMP74 ont été conviés, antenne par antenne, à une réunion de débat avec le Président, un administrateur et un membre de l'équipe de direction.

Enfin à la suite de ces réunions-débats, une réunion de relecture s'est tenue avec tous les cadres de l'ATMP74 en amont de la validation du projet associatif par le Conseil d'Administration.

Modalités générales d'élaboration du projet.

Pour mener à bien la mission d'élaboration du projet de service, l'ATMP74 a souhaité être accompagnée par le cabinet GEGA Conseil (www.gegaconseil.fr) situé à Villers-les-Nancy, dont la mission a été :

- de donner un cadre et une méthode à l'élaboration du projet ;
- d'animer et structurer les échanges, réunions et débats autour du projet ;
- de formaliser les idées et rédiger le document final.

Les documents de référence utilisés

Pour conduire les travaux de rédaction du projet associatif, les documents suivants ont été utilisés :

- Le projet associatif 2013/2018 ;
- Les statuts de l'ATMP74 (26 Mai 2016) ;
- Le projet de service ;
- Le rapport d'évaluation interne ;
- Le rapport d'évaluation externe ;
- Le schéma régional Auvergne-Rhône-Alpes de la protection juridique des majeurs 2017-2021 ;
- Textes législatifs et réglementaires de référence.

II. Présentation de l'association

2.1 Carte d'identité

2.2 Les statuts et le fonctionnement de l'association

2.3 Un peu d'histoire

2.4 Le bilan du PAG 2013-2018

2.5 La synthèse du diagnostic stratégique

2.6 Les valeurs de l'ATMP74

2.7 Les missions de l'ATMP74

2.1 Carte d'identité

| FICHE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU SERVICE L'ATMP74 | |
|---|---|
| Identification | Association Tutélaire des Majeurs Protégés de Haute-Savoie |
| Coordonnées (siège social) | 3 rue du Kiosque – BP 30047 74962 Cran Gevrier Cedex Tél. 04.50.67.98.98 Mail : atmp74@atmp74.fr |
| Coordonnées (antennes) | Cran Est 3 Rue du Kiosque - BP 30047 74962 CRAN GEVRIER CEDEX Tél. 04.50.08.55.00 crangevriest@atmp74.fr |
| | Cran Ouest 3 Rue du Kiosque – BP 30047 74962 CRAN GEVRIER CEDEX Tél. 04.50.08.55.08 crangevrieroest@atmp74.fr |
| | Annemasse 19 rue de Faucigny – CS 20235 74106 ANNEMASSE CEDEX Tél. 04.50.87.28.60. annemasse@atmp74.fr |
| | La Roche 590 avenue du Général de Gaulle Cs 80111 74804 LA ROCHE SUR FORON CEDEX Tél. 04.50.03.79.30. laroche@atmp74.fr |
| | Cluses 37 rue Jean Mermoz- CS 80020 74301 CLUSES CEDEX Tél. 04.50.91.52.20. cluses@atmp74.fr |
| | Thonon 26 boulevard Carnot - BP 40079 74202 THONON LES BAINS Tél. 04.50.83.04.16. thonon@atmp74.fr |
| Statut | Association loi 1901, constituée le 21 avril 1975, déclarée à la Préfecture de la Haute Savoie le 23 Avril 1975 et enregistrée sous le N° 3181 le 5 mai 1975 |
| Gestionnaire | Association ATMP74 et son Conseil d'Administration représenté par M. François BRASIER, Président |
| Directeur | M. Jean LACOMBE |

2.2 Les statuts et le fonctionnement de l'association

L'Association Tutélaire des Majeurs protégés de Haute-Savoie (association Loi 1901) a été créée en 1975. La dernière modification des statuts de l'ATMP74 date du **26 Mai 2016**.

L'ATMP74 est dotée d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau qui assure l'exécution de ses décisions. Elle est animée par le Président qui la représente. L'ATMP74 est administrée par un **Conseil d'Administration**, composé de membres adhérents (entre 9 et 20). La **Présidence** de l'ATMP74 est à ce jour assurée par M. François BRASIER.

Le Conseil d'Administration est composé de deux collèges :

Un collège d'adhérents à titre individuel. A ce jour L'ATMP74 rassemble **680 adhérents personnes physiques, parents de personnes en situation de handicap mental, issus des 6 associations locales** : l'AAPEI d'Annecy et de ses environs, l'AFPEI des vallées de l'Arve et du Foron, l'APEI du pays du Mont Blanc, l'APEI de Thonon et du Chablais, l'APEI de Thorens, l'association Amitié & Avenir.

Un collège des représentants d'associations (personnes morales). L'Association Familiale Nous Aussi sise à Vétraz Monthoux, l'Association Départementale des Infirmités Motrices Cérébrales (ADIMC74), l'Union Nationale des Familles de Personnes Handicapées Psychiques (UNAFAM74), l'Association Familiale des Traumatés Crâniens (AFTC74), l'Association Espoir 74.

L'association est membre de **l'Union nationale et de l'union départementale des Associations de Parents et Amis de personnes handicapées mentales** (respectivement UNAPEI et UDAPEI 74) et de **l'Union Tutelles Rhône-Alpes (UTRA)** qui apporte un soutien technique et une coordination aux 24 associations tutélaires membres de cette union.

2.3 Un peu d'histoire

1975 – 1989

L'assemblée constitutive du **21 avril 1975**, réunie à la Roche sur Foron, était composée de personnes issues d'associations représentant :

- les familles : UDAF ;
- les familles de personnes handicapées mentales : APEI d'Annecy, APEI de La Roche, APEI de Thonon, Nous aussi Cluses, PTT ;
- les familles de personnes infirmes moteurs cérébraux : IMC Annecy ;
- les établissements de travail protégé : ADTP.

La création de l'ATMP74 est publiée au JO **du 15 mai 1975**.

L'ATMP74 assure la charge des premiers dossiers de protection juridique. Celle-ci est exercée par des personnes bénévoles : parents adhérents, directeurs d'établissement.

Le 1er novembre 1979, Monsieur Paul Lecomte est élu président.

L'ATMP74 est affiliée à l'UNAPEI depuis le **22 juin 1980**.

En 1986, le siège social est transféré au 7 bis, boulevard du Lycée à Annecy. Le premier salarié de l'ATMP74 est embauché le 1er juillet 1986.

1990 - 1999

Début **octobre 1990**, une première antenne est créée à Annemasse 1, rue Alfred Bastin.

Le 28 mai 1992, l'ATMP74 participe à la création de l'Union Tutelles Rhône Alpes.

En **octobre 1992**, le siège social est transféré au 1, rue François Levêque à Annecy.

En **novembre 1994**, une seconde antenne est créée à Saint Pierre en Faucigny.

En **septembre 1999**, une troisième antenne est créée à Thonon, 26 boulevard Carnot.

2000 à aujourd'hui

Le 25 janvier 2000, Monsieur François Brasier est élu président.

En **juin 2004**, le siège social est transféré au 3, rue du Kiosque à Cran Gevrier.

En **juin 2007**, une quatrième antenne est créée à Cluses au 37, rue Jean Mermoz.

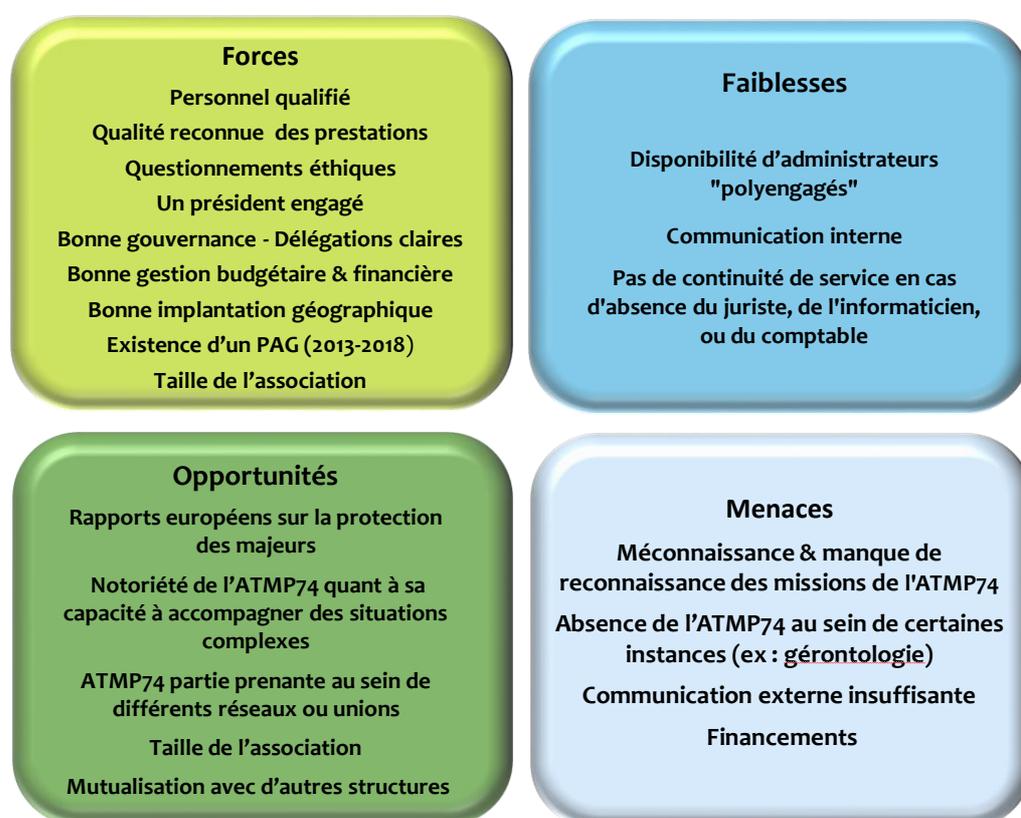
En **2011, 2012 et 2013**, l'ensemble des mandataires a satisfait à l'obligation de formations. Tous ont obtenu le Certificat National de Compétence obligatoire depuis le 1er janvier 2009 (Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs) et ont prêté serment.

2.4 Rappel du projet associatif 2013-2018

Le Conseil d'Administration a validé le premier projet associatif global le **17 juillet 2012** ; document de référence qui a permis de :

- Retracer l'historique et les différents événements qui ont jalonné la vie de l'association ;
- Rappeler les valeurs qui ont motivé la création de l'association ;
- Exposer les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de sa mission ;
- Indiquer les orientations souhaitées pour les cinq années 2013-2018.

2.5 La synthèse du diagnostic stratégique



Il ressort du diagnostic stratégique que l'ATMP74 dispose d'une bonne reconnaissance de la qualité de ses prestations auprès des principaux acteurs œuvrant dans le secteur de la protection de majeurs. Toutefois l'association souhaite renforcer sa communication auprès des acteurs du tissu associatif du secteur des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap.

2.6 Les valeurs de l'ATMP74

L'ATMP74 adhère aux valeurs qui fondent les principes de la charte des droits et libertés de la personne protégée.

L'ATMP74 reste convaincue que le Droit, la Solidarité et la Fraternité sont indispensables pour permettre à chaque individu, quelles que soient ses origines, ses appartenances, ses talents, ses faiblesses, son âge et ses différences, d'être reconnu comme Homme et citoyen à part entière.

L'ATMP74 est très attachée à la recherche permanente de l'égalité des chances pour tout homme ou femme vivant sur le territoire national.

La révision du projet associatif global a permis d'élaborer un référentiel de valeurs partagées qui représentent pour l'ATMP74 des :

- Valeurs essentielles qui font appel aux finalités ultimes, aux motivations profondes et aux enjeux à long terme :
 - **Protéger et accompagner sans diminuer et sans isoler.**
 - **Défendre les droits, l'égalité des chances et la dignité des personnes protégées.**
- Valeurs objectives définies par des critères significatifs et mesurables :
 - **Défendre le dynamisme associatif, le bénévolat et les compétences de la société civile.**
 - **Maintenir ou développer l'autonomie des personnes protégées.**
- Valeurs projectives qui déterminent les buts à moyen terme et la progression pour y parvenir :
 - **Développer la bienveillance entre tous les acteurs de l'ATMP74 : bénévoles, professionnels, majeurs protégés et familles.**
 - **Rechercher en permanence et par tous les moyens, l'avis des personnes protégées.**

→ Voir annexe : La charte de convictions et d'engagements de l'ATMP74

2.7 Les missions de l'ATMP74

Définie par la loi du 5 mars 2007, la protection juridique a pour but d'aider la personne à défendre ses intérêts dès lors qu'elle n'est plus en capacité de le faire seule « en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté ». Cette fragilité peut concerner des personnes dans des situations extrêmement diverses, compte tenu de leur maladie, de leur handicap, de leur âge, de leur capacité d'autonomie et d'expression.

C'est dans ce cadre que l'ATMP74 décline ses missions auxquelles elle donne une orientation étroitement liée à ses valeurs.

2.7.1. Protéger la personne vulnérable

- veiller à l'existence d'un environnement adapté qui assure à la personne sécurité et bien être,
- organiser des relais qui concourent à un cadre de vie conforme aux attentes de la personne, développer du lien social et favoriser sa liberté et son autonomie.

2.7.2. Favoriser l'accompagnement tutélaire de la personne

L'accompagnement tutélaire est un accompagnement spécifique, dont l'outil premier est la gestion administrative et financière, qui doit favoriser le maintien ou l'accès aux droits (logement, nourriture, habillement, soins, sécurité) et l'exécution des obligations de la personne ; en garantissant la préservation et l'exercice des libertés individuelles ; en contribuant à restaurer si possible une capacité décisionnelle de la personne, une capacité à être entendue, une capacité à exprimer une volonté propre en rapport avec son environnement et ses enjeux.

- rencontrer la personne protégée pour la connaître et l'informer,
- lui proposer un projet d'accompagnement tutélaire à partir de ses besoins et de ses souhaits,
- développer la relation de confiance par un accompagnement tutélaire individualisé autant que faire se peut.

2.7.3. Personnaliser l'accompagnement tutélaire de la personne

- promouvoir une qualité d'écoute, de compréhension et d'adaptation de l'accompagnement de la personne en tenant compte de :
 - son histoire de vie,
 - ses fragilités dues au handicap, à l'âge, à l'état de santé, à l'isolement,
 - ses atouts personnels,
 - ses appuis,
 - ses ressources familiales et sociales.

2.7.4. Respecter la personne et préserver son espace de liberté

- respecter :
 - ses choix et/ou l'aider à les faire,
 - ses décisions personnelles et/ou l'aider à les prendre,
 - son projet personnel et/ou l'aider à l'élaborer.

III. Horizon 2018-2022

3.1 Les orientations stratégiques à 5 ans

3.2 Le plan d'actions & le calendrier de mise en œuvre

3.3 Le pilotage du projet et objectifs en matière d'évaluation

3.1 Les orientations stratégiques à 5 ans

3.1.1 Orientation stratégique 1 : Protéger sans diminuer

Action associée

1.1 Le DIPM (Document Individuel de Protection du Majeur) au cœur de la personnalisation de la mesure et du développement de l'autonomie

Il s'agit de rechercher à augmenter la pertinence du DIPM en tant qu'outil de la personnalisation de la mesure et de développement de l'autonomie des personnes protégées, après avoir recensé les pratiques à l'extérieur, et au sein de l'ATMP74, et recherché l'avis des majeurs protégés.

Action associée

1.2 Recherche du consentement dans l'exercice des mesures de protection

Il s'agit de mettre en place une instance d'appui à la recherche du consentement de la personne protégée et d'aide à la décision qui devra être en capacité de répondre aux sollicitations, dans un délai compatible aux besoins des usagers, des mandataires et du service MJPM.

3.1.2 Orientation stratégie 2 : Politique de développement éthique et de bienveillance

Action associée

2.1. Création d'un espace de réflexion éthique

C'est une instance composée de professionnels, d'administrateurs et de personnes qualifiées se réunissant pour donner un avis sur des sujets d'ordre éthique pour lesquels elle est saisie par des professionnels ou des administrateurs, voire des usagers ou des familles.

3.1.3 Orientation stratégique 3 : Renforcer le positionnement de l'ATMP74 dans le tissu associatif et procéder au renouvellement des administrateurs

Actions associées

3.1. Recensement des besoins du Conseil d'Administration en termes de compétences des administrateurs

3.2 Mise en place d'une gestion prévisionnelle des sortants du Conseil d'Administration

3.3 Elaboration des fiches de rôles des administrateurs et des bénévoles ressource

3.4 Constitution d'une liste de personnes ressources susceptibles d'être sollicitées pour intégrer le CA de l'ATMP74

3.5 Mise en place d'un dispositif de formation des administrateurs et des bénévoles ressources

3.1.4 Orientation stratégique 4 : Définir une stratégie de communication¹

Actions associées

4.1. Suivi des liens partenariaux

Il s'agit de formaliser les principaux partenariats par la signature de conventions, de programmer des rencontres avec les représentants des établissements et services accompagnant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ou d'exclusion sociale.

4.2 Elaboration de supports de communication

Un plan de communication précisera la création des outils de communication (site internet, page Facebook, dépliants). Un chargé de relations avec la presse pourrait être désigné au sein du Conseil d'Administration.

4.3 Amélioration du niveau de connaissance de l'ATMP74 et de ses actions

Il s'agit d'améliorer la connaissance des partenaires, des pouvoirs publics (notamment les élus locaux et les services de police), des familles et des tuteurs familiaux quant aux actions développées par l'ATMP74 et notamment dans le cadre du dispositif d'aide aux tuteurs familiaux.

4.4 Développement de la communication interne

La rencontre institutionnelle annuelle sera maintenue. Les rencontres administrateurs/professionnels dans les antennes feront l'objet d'un guide. Le CA s'attachera à rédiger des articles pour le bulletin d'information de l'ATMP74. Un trombinoscope des membres du Conseil d'Administration sera réalisé.

¹ Les quatre actions de cette orientation stratégique sont interdépendantes. Les travaux réalisés dans le cadre de chacune d'elles seront exploités pour mener à bien les trois autres actions.

3.1.5 Orientation stratégique 5 : Définir une politique de présence territoriale

Actions associées

5.1. Systématisation de la démarche de veille stratégique

Prendre connaissance de l'évolution des politiques publiques, lecture de la presse spécialisée, du journal officiel

5.2 Développement de la collaboration avec d'autres associations tutélaires

3.2 Le plan d'actions & le calendrier de mise en œuvre

| Libellé de l'action | Responsable | Groupe de travail | Délais et échéancier | Indicateurs de suivi |
|---|---------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|--|
| ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : PROTEGER SANS DIMINUER | | | | |
| Action 1.1 Le DIPM au cœur de la personnalisation de la mesure et du développement de l'autonomie | Jacky VAGNONI (Administrateur) | A constituer | Octobre 2018 à septembre 2020 | Constitution du groupe Enquête externe Evaluation interne Consultation des usagers Proposition d'évolution du DIPM |
| Action 1.2 Recherche du consentement dans l'exercice des mesures de protection | Sandra ROCHE (Directrice adjointe) | Groupe d'appui à constituer | Octobre 2018 à juin 2019 | Constitution du groupe Mise en place des modalités de fonctionnement 1 ^{ère} réunion en octobre 2018 |
| ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ETHIQUE ET DE BIENTRAITANCE | | | | |
| Action 2.1 Création d'un espace de réflexion éthique | Colette PERREY (Administratrice) | Instance | Juillet 2018 à mars 2021 | Constitution de l'instance, de ses collègues et d'un Bureau restreint Règlement intérieur Nombre de sollicitations d'avis 1 ^{ère} réunion en décembre 2020 |
| ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : POSITIONNEMENT DE L'ATMP74 DANS LE TISSU ASSOCIATIF ET DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE RENOUVELLEMENT DES ADMISTRATEURS | | | | |
| Action 3.1 Recensement des besoins du CA en termes de compétences | François BRASIER (Président) | Aucun | Septembre à décembre 2018 | Existence d'une liste de besoins |
| Action 3.2 Mise en place d'une gestion prévisionnelle des sortants du CA | François BRASIER (Président) | Aucun | Juillet 2018 à mars 2019 | Existence d'un planning des renouvellements |
| Action 3.3 Elaboration des fiches de rôles des administrateurs et des bénévoles | François BRASIER (Président) | Aucun | Juillet 2018 à mars 2019 | Existence des fiches de rôles |
| Action 3.4 Constitution d'une liste de personnes ressources susceptibles d'être sollicitées pour intégrer le Conseil d'Administration | François BRASIER (Président) | Aucun | Juillet 2018 à mars 2020 | Existence d'un carnet d'adresses correctement renseigné (coordonnées, parcours, fonction actuelle, disponibilité, compétences) |
| Action 3.5 Mise en place d'un dispositif de formation des administrateurs et des bénévoles | François BRASIER (Président) | Aucun | Juillet 2018 à mars 2020 | Existence du plan de formation Nombre d'administrateurs formés Nombre de journées de formation Evaluation de l'impact des formations |

| Libellé de l'action | Responsable | Groupe de travail | Délais et échéancier | Indicateurs de suivi |
|---|--|---|--|---|
| ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION | | | | |
| Action 4.1 Suivi des liens partenariaux | Jean LACOMBE (Directeur) | Groupe de professionnels | 1-Janvier 2019 2-Mai 2019 3-Mars 2020 4-Mai 2020 5-Mars 2022 | Fichier des partenaires Nombre de rencontres partenariales annuelles Nombre de conventions partenariales signées |
| Action 4.2 Elaboration de supports de communication | Christine THIERRY-GLO (Administratrice) | Commission Communication | 1-Site internet Septembre 2018 2-Plan de com Déc 2018 3-Autres : en fonction de la validation du CA | Mise en place du site internet Existence du plan de communication Nombre de dépliants diffusés Diffusion du journal semestriel Retours des personnes protégées |
| Action 4.3 Amélioration du niveau de connaissance de l'ATMP74 et de ses actions | Jean LACOMBE (Directeur) | Groupe ressource à créer | -Octobre 2018 après 12 mois de fonctionnement du DISTF -21 mai 2019 : journée d'échanges et d'informations | Nombre de réunions d'information Nombre d'articles de presse Nombre de fiches thématiques rédigées et distribuées Existence et présentation d'un rapport d'activité relatif à cette action |
| Action 4.4 Développement de la communication interne | Jean LACOMBE (Directeur) | Commission communication éventuellement élargie | - Mars 2019 : Guide pour le déroulé des rencontres administrateurs / antennes - Juin 2019 : Trombinoscope des administrateurs | Nombre de rencontres annuelles des administrateurs dans les antennes Nombre d'articles du CA dans les lettres d'information interne Existence du trombinoscope |
| ORIENTATION STRATEGIQUE 5 : DEFINITION D'UNE POLITIQUE DE PRESENCE TERRITORIALE | | | | |
| Action 5.1 Systématisation de la démarche de veille stratégique | François BRASIER (Président) | Membres du Bureau et équipe de direction | Juillet 2018 à juin 2023 | Inscription d'un point « veille stratégique » à l'ordre du jour des CA |
| Action 5.2 Développement de la collaboration avec d'autres associations tutélares | François BRASIER (Président) | Membres du Bureau et équipe de direction | Juillet 2018 à mars 2022 | Nombre de rencontres et de prises de contact avec les dirigeants d'autres associations tutélares Nombre de conventions signées Nombre de participations aux réunions UTRA |

3.3 Pilotage du projet et objectifs en matière d'évaluation

3.3.1 Planning de mise en œuvre des actions

L'ATMP74 a identifié 14 fiches actions pour les 4 années à venir.

Leur planning de mise en œuvre est présenté ci-dessous :

| N° | FICHES ACTIONS | 2018 | | 2019 | | | | 2020 | | | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | |
|-----|--|------|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|--|
| | | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | |
| 1.1 | Le DIPM au cœur de la personnalisation de la mesure et du développement de l'autonomie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.2 | Recherche du consentement dans l'exercice des mesures de protection | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 | Création d'un espace de réflexion éthique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 | Besoins du CA en termes de compétences | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.2 | Gestion prévisionnelle des sortants du CA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.3 | Fiches rôles administrateurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.4 | Liste de personnes ressources susceptibles d'intégrer le CA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.5 | Formation des administrateurs et des bénévoles | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.1 | Suivi des liens partenariaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.2 | Supports de communication | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.3 | Améliorer la connaissance des actions de l'ATMP74 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.4 | Communication interne | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5.1 | Veille stratégique | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5.2 | Collaboration avec d'autres associations tutélaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

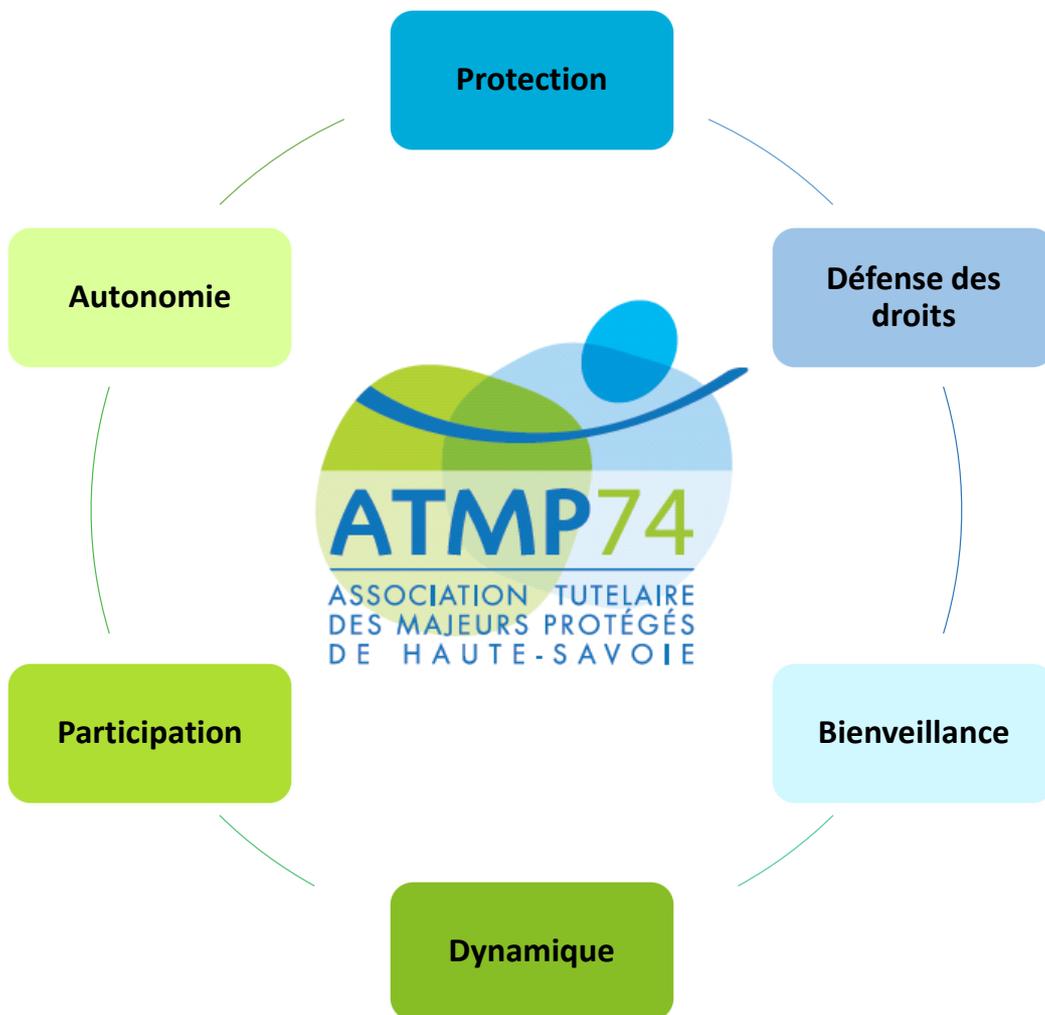
3.3.2 Modalités d'évaluation de la mise en œuvre du projet

A l'occasion des réunions du Conseil d'Administration se tenant aux dates d'échéance des actions, un travail de suivi et d'évaluation de la réalisation des actions sera réalisé sur la base des indicateurs prédéterminés pour chacune d'elles.

IV. ANNEXES

Annexe 1 – La charte de convictions et d’engagements de l’ATMP74

Charte de convictions et d'engagements



Charte validée par le CA du 10 janvier 2018

Le mot du Président

Pourquoi cette charte ?

L'ATMP 74 s'est construite autour de valeurs fortes qui fondent notre conception de la protection des majeurs et guident notre action auprès d'eux. Ces valeurs sont, le plus souvent, implicites et c'est oralement que nous les exprimons.

A ce moment de la vie de l'association où le nombre de personnes que nous protégeons et le nombre de nos collaborateurs n'ont jamais été aussi élevés ; à cette époque où des diversités de points de vue, de plus en plus affirmées, ne peuvent être arbitrées par le seul cadre légal et réglementaire, il est apparu nécessaire à notre Conseil d'Administration d'élaborer cette charte.

Elle fixe les valeurs que nous souhaitons proclamer, les attentes et les références qui sont les nôtres en matière d'éthique.

Qui est concerné par cette charte ?

Toutes les parties prenantes à la vie de l'ATMP 74 :

- **Les administrateurs**
- **Les adhérents : personnes physiques - associations**
- **Les professionnels et les stagiaires**
- **Les majeurs protégés, leurs familles et leurs proches**
- **Les partenaires**
- **L'environnement**

Comment utiliser cette charte ?

Dans chaque situation, nous pouvons être confrontés à un conflit d'intérêts. La référence à la charte et à un questionnement éthique nous permettront d'ajuster au mieux le choix à réaliser et la réponse à apporter.

François BRASIER - Président de l'ATMP 74

Nos convictions - nos engagements

| | |
|--|---|
| <p>Valeurs essentielles correspondant aux finalités de l'association et à ses motivations profondes</p> | <p>Protéger et accompagner sans diminuer et sans isoler : Conjuguer une protection efficace des personnes et de leurs biens dans le respect de leur environnement et la préservation de leurs relations personnelles (familles, personnes de confiance, proches), tout en maintenant et/ou développant leur autonomie.</p> |
| <p>Valeurs projectives déterminant les buts à moyen terme</p> | <p>Défendre les droits, la dignité et l'égalité des chances des personnes protégées : Dans un contexte de limitation de la capacité juridique des usagers et dans le cadre de la loi, s'engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ respecter et défendre leurs droits et libertés individuelles, ▪ respecter et faire respecter la dignité des personnes, ▪ promouvoir l'égalité des chances. <p>Développer la bienveillance entre tous les acteurs de l'ATMP 74 : administrateurs, adhérents, professionnels, majeurs protégés, familles, ... : Garantir un contexte institutionnel bienveillant au sein duquel chacun est perçu en fonction de ses qualités et de ses compétences et où chaque acteur s'engage à faire preuve d'altruisme, d'empathie, de patience et de compréhension envers tout un chacun.</p> <p>Rechercher en permanence et par tous moyens, l'expression des attentes et avis des personnes protégées : Conformément aux recommandations de l'ANESM* :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ co-construire avec les personnes protégées des conditions d'exercice personnalisées de la mesure, ▪ favoriser la participation des personnes à la gestion budgétaire et patrimoniale, ▪ co-définir avec les personnes protégées un cadre de rencontres propice à la participation. |
| <p>Valeurs objectives définies par des critères significatifs et mesurables</p> | <p>Défendre le dynamisme associatif, le bénévolat, les compétences et l'engagement de la société civile afin de contribuer au développement d'une "société inclusive et solidaire" :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ renforcer le lien social en offrant la capacité de dire et faire ensemble, ▪ expérimenter des solutions concrètes là où s'expriment les besoins et les manques, ▪ développer le sens de la responsabilité et stimuler l'esprit critique. <p>Maintenir ou développer l'autonomie des personnes protégées : Amener les usagers à prendre seuls les décisions relatives à leur personne dans la mesure où leur état le permet.</p> |

* Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et services Sociaux et Médico-sociaux



3 rue du Kiosque BP30047
74962 CRAN GEVRIER CEDEX
Tél : 04.50.67.98.98
atmp74@atmp74.fr

Annexe 2 – Les fiches actions du projet associatif de l'ATMP74

Fiche action 1.1

| Orientation Stratégique n°1 | |
|---|---|
| Protéger sans diminuer | |
| FA n°1.1 | Le DIPM au cœur de la personnalisation de la mesure et du développement de l'autonomie |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | Jacky VAGNONI (Président adjoint) |
| Groupe de travail | Commission composée d'administrateurs et de professionnels, notamment de responsables d'antenne. |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la mise en œuvre du DIPM, les difficultés rencontrées, les résultats positifs, - Etudier les pistes d'amélioration, en recherchant ce qui se fait ailleurs, en interrogeant les majeurs protégés, - Etudier des critères de progrès vers l'autonomie. |
| Echéances | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la commission : Octobre 2018 - Enquête externe : Avril 2019 - Evaluation interne : Mars 2019 - Consultation des majeurs protégés : Février 2020 - Proposition d'évolution du DIPM : Septembre 2020 |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la commission par appel à candidatures - Diligenter une enquête sur les pratiques des autres services MJPM, - Evaluer précisément les pratiques internes, les difficultés rencontrées, les points positifs, les pistes d'amélioration, - Recueillir l'avis des personnes protégées, - Elaborer des propositions d'évolution du DIPM. |
| Moyens prévus | Temps de travail des professionnels participant à la commission. |
| Partenaire à mobiliser | UTRA |
| Indicateurs de suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution du groupe de travail - Enquête externe - Evaluation de la pratique en interne - Recueil de l'avis des majeurs - Proposition d'évolution du DIPM à l'ATMP74 |

Fiche action 1.2

| Orientation Stratégique n°1 | Protéger sans diminuer |
|----------------------------------|---|
| FA n°1.2 | Recherche du consentement dans l'exercice des mesures de protection |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | Sandra ROCHE (Directrice Adjointe) |
| Groupe de travail | Groupe d'appui à constituer (administrateurs et professionnels). Il s'agit d'une instance d'aide à la décision en capacité de répondre aux sollicitations, dans un délai compatible avec les besoins des usagers, des mandataires et du service MJPM. |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none"> - Développer la recherche de consentement dans l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs, - Rechercher à l'extérieur, les pratiques différenciées en matière de recherche du consentement des personnes protégées, - Assister les mandataires délégués pour des décisions délicates mettant en jeux des conflits d'intérêts. |
| Echéance | Octobre 2018 à juin 2019 |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution du groupe d'appui par appel à candidatures - Rédaction et validation du règlement intérieur du groupe d'appui - Création d'une fiche de sollicitation du groupe d'appui - Communication de lancement du groupe d'appui |
| Moyens prévus | Temps de travail des professionnels qui font partie du groupe d'appui |
| Partenaire à mobiliser | UTRA |
| Indicateurs de suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution du groupe d'appui - Existence du règlement intérieur du groupe d'appui - 1^{ère} réunion du groupe d'appui en mars 2019 |

Fiche action 2.1

| Orientation Stratégique n°2 | Politique de développement éthique et de bientraitance |
|---|---|
| FA n°2.1 | Création d'un espace de réflexion éthique |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | Colette PERREY (Administratrice) |
| Résultats attendus | Création d'un espace de réflexion éthique Instance de réflexion composée de professionnels, d'administrateurs et de personnes qualifiées extérieures (philosophes, élus, représentants des cultes...) se réunissant pour débattre et donner un avis sur des sujets d'ordre éthique pour lesquels elle est saisie par des professionnels ou des administrateurs, voire des majeurs protégés et/ou leurs familles. |
| Echéance | Juillet 2018 à mars 2021 |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution de l'instance par appel à candidatures et après formation - Rédaction d'un règlement intérieur (objet, composition, modalités de saisine ...) - Constitution d'un Bureau - Formation des membres à l'approche éthique - Création d'une fiche de sollicitation d'un avis - Communication de lancement de l'espace de réflexion éthique |
| Moyens prévus | <ul style="list-style-type: none"> - Formation des membres - Temps de travail des professionnels participant à l'instance |
| Partenaires à mobiliser | Constituer un collège de Personnes Qualifiées (PQ) |
| Indicateurs de suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution de l'instance et de ses collègues - Existence d'un Bureau restreint - Existence d'un Règlement Intérieur - Nombre de sollicitations d'avis - Existence d'une première réunion en décembre 2020 |

Fiche action 3.1

| | |
|--|---|
| Orientation Stratégique n°3 | Positionnement de l'ATMP74 dans le tissu associatif et développement d'une politique de renouvellement des administrateurs |
| FA n°3.1 | Recensement des besoins du CA en termes de compétences des administrateurs |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | François BRASIER (Président) |
| Résultat attendu | Liste des compétences recherchées auprès des administrateurs actuels et futurs de l'ATMP74 |
| Echéance | Septembre à décembre 2018 |
| Description de l'action | Réalisation et validation de la liste par le CA |
| Indicateur de suivi de l'action | Existence d'une liste de besoins |

Fiche action 3.2

| | |
|--|---|
| Orientation Stratégique n°3 | Positionnement de l'ATMP74 dans le tissu associatif et développement d'une politique de renouvellement des administrateurs |
| FA n°3.2 | Mise en place d'une gestion prévisionnelle des sortants du CA |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | François BRASIER (Président) |
| Résultat attendu | Planning à 5 ans des probables mouvements au sein du CA |
| Echéance | Juillet 2018 à mars 2019 |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Recueil, auprès de chaque administrateur, de la durée prévisionnelle de son engagement au sein du CA de l'ATMP74, - Elaboration d'un calendrier prévisionnel de la durée d'engagement de chacun des membres du CA. |
| Moyens prévus | Entretiens |
| Indicateur de suivi de l'action | Existence d'un planning prévisionnel des renouvellements d'administrateurs |

Fiche action 3.3

| Orientation Stratégique n°3 | Positionnement de l'ATMP74 dans le tissu associatif et développement d'une politique de renouvellement des administrateurs |
|--|---|
| FA n°3.3 | Elaboration de fiches de rôles des administrateurs et des bénévoles |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | François BRASIER (Président) |
| Résultats attendus | Fiches définissant les rôles des administrateurs et des bénévoles ressources |
| Echéance | Juillet 2018 à mars 2019 |
| Description de l'action | Rédactions des fiches puis validation par le CA |
| Partenaires à mobiliser | Dirigeants d'autres associations où des fiches similaires existent |
| Indicateur de suivi de l'action | Existence des fiches de rôles |

Fiche action 3.4

| | |
|--|---|
| Orientation Stratégique n°3 | Positionnement de l'ATMP74 dans le tissu associatif et développement d'une politique de renouvellement des administrateurs |
| FA n°3.4 | Constitution d'une liste de personnes ressources susceptibles d'être sollicitées pour intégrer le CA de l'ATMP74 |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | François BRASIER (Président) |
| Résultat attendus | Liste de personnes susceptibles d'être sollicitées pour intégrer le CA |
| Echéance | Juillet 2018 à mars 2020 |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution de la liste à partir du réseau des actuels administrateurs - Sollicitation de personnes |
| Moyens prévus | <ul style="list-style-type: none"> - Contacts téléphoniques - Entretiens |
| Indicateur de suivi de l'action | Existence d'un carnet d'adresses correctement renseigné (coordonnées, parcours, fonction actuelle, disponibilité, compétences) |

Fiche action 3.5

| | |
|---|---|
| Orientation Stratégique n°3 | Positionnement de l'ATMP74 dans le tissu associatif et développement d'une politique de renouvellement des administrateurs |
| FA n°3.5 | Mise en place d'un dispositif de formation des administrateurs et des bénévoles |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | François BRASIER (Président) |
| Résultats attendus | Formations à destination des administrateurs |
| Echéance | Juillet 2018 à mars 2020 |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base de l'action 3.3 (Fiches de rôles), élaboration d'un plan de formation à l'attention des membres du CA, - Validation du plan de formation par le CA, - Mise en place des formations nécessaires en ayant recours aux ressources internes et/ou externes. |
| Moyens prévus | Intervention éventuelle d'un organisme de formation |
| Partenaires à mobiliser | <ul style="list-style-type: none"> - Organismes de formation si besoin - UTRA |
| Indicateurs de suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Existence du plan de formation - Nombre d'administrateurs formés - Nombre de journées de formation - Evaluation de l'impact des formations |

Fiche action 4.1

| Orientation Stratégique n°4 | Définition d'une stratégie de communication |
|---|--|
| FA n°4.1 | Formalisation des liens partenariaux |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | Jean LACOMBE (Directeur) |
| Groupe de travail | Groupe de professionnels |
| Résultats attendus | Conception, planification et suivi des liens avec les partenaires (structures et/ou personnes) |
| Echéances | <ul style="list-style-type: none"> - Choix du logiciel support du fichier : janvier 2019 - Création du groupe de professionnels : mai 2019 - Collecte des informations : mars 2020 - Repérage des partenariats pour lesquels une convention est souhaitable : mai 2020 - Formalisation et signature des conventions : mars 2022 |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un fichier présentant les coordonnées des associations, le nom des responsables (président.e, directeur.trice, etc ...), les types d'établissements et services, la nature des missions, le périmètre géographique d'intervention, le nom du référent de l'ATMP74 pour ces structures, - Rencontres avec les représentants des établissements et services accompagnant des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap aux fins d'échanges et d'informations, - Formalisation des principaux partenariats par la signature de conventions, - Evaluation de l'efficacité de ces conventions, - Désignation d'un référent de l'ATMP74 au sein de chacune de ces structures. |
| Moyens prévus | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres - Temps de travail des professionnels |
| Partenaires à mobiliser | Représentants de chacun des établissements et services concernés |
| Indicateurs de suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Existence du tableau des partenaires qui accompagnent les personnes protégées - Nombre de rencontres partenariales annuelles - Nombre de conventions signées |

Fiche action 4.2

| Orientation Stratégique n°4 | Définition d'une stratégie de communication |
|----------------------------------|--|
| FA n°4.2 | Elaboration de supports de communication |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | Christine THIERRY-GLO (Administratrice) |
| Groupe de travail | Commission communication |
| Résultats attendus | Plan de communication et supports de communication en vue de mieux faire connaître l'ATMP74 et ses missions |
| Echéances | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du site : Septembre 2018 - Plan de communication chiffré : Décembre 2018 - Mise en œuvre des supports de communication : en fonction de la validation du CA |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un site régulièrement mis à jour pour diffusion d'informations, actualité ... - Elaboration d'un plan de communication sous forme de tableau recensant les objectifs, les cibles visées, les actions à mener, leurs coûts, les noms des responsables et les échéances, - Création d'une page Facebook, - Création de dépliants de présentation de l'ATMP74 et diffusion dans les mairies, études notariales, palais de justice, Conseil Départemental, ... - Désignation d'un.e chargé.e de relations avec la presse, - Réalisation d'un journal d'information semestriel à l'attention des usagers, des familles et des tuteurs familiaux, - Evaluation de la satisfaction des personnes protégées sur la communication de l'ATMP74. |
| Moyens prévus | <ul style="list-style-type: none"> - Recours à un concepteur de sites internet, à un graphiste et à un imprimeur - Temps de travail des professionnels - Comité de rédaction du journal |
| Partenaires à mobiliser | <ul style="list-style-type: none"> - Concepteur de sites internet - Graphiste - Imprimeur - Médias |
| Indicateurs de suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Existence du plan de communication et du site internet - Nombre de dépliants diffusés - Diffusion du journal interne - Avis des personnes protégées sur la communication |

Fiche action 4.3

| Orientation Stratégique n°4 | Définition d'une stratégie de communication |
|---|---|
| FA n°4.3 | Amélioration du niveau de connaissance de l'ATMP74 et de ses actions |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | Jean LACOMBE (Directeur) |
| Groupe de travail | Groupe de professionnels ressources en interne |
| Résultats attendus | Amélioration de la connaissance des partenaires, des pouvoirs publics, des usagers, des familles et des tuteurs familiaux quant aux actions développées par l'ATMP74 et notamment du nouveau dispositif d'aide aux tuteurs familiaux. |
| Echéances | Octobre 2018 après 12 mois de fonctionnement du Dispositif d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux 21 mai 2019 : journée d'échanges et d'informations |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Animation de réunions d'informations, - Rédaction de communiqués de presse et de fiches techniques thématiques (la tutelle, le rôle du mandataire, le régime de protection future...), - Elaboration d'un rapport d'activité relatif à cette action, - Evaluation du DIST, - Fiche technique sur les missions du service MJPM, - Journée d'échanges et d'informations (stands, ateliers, tables rondes – 21 mai 2019), - Rencontre avec les services du CD74. |
| Moyens prévus | <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information départementale - Réunions d'information en différents lieux et auprès de différents publics - Rencontre avec les médias - Présentation du rapport d'activité en CA |
| Partenaires à mobiliser | <ul style="list-style-type: none"> - Personnes et institutions à inviter aux réunions d'information - Médias |
| Indicateurs de suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions d'information - Nombre d'articles de presse - Nombre de fiches thématiques rédigées et diffusées - Existence et présentation d'un rapport d'activité relatif à cette action |

Fiche action 4.4

| Orientation Stratégique n°4 | Définition d'une stratégie de communication |
|---|---|
| FA n°4.4 | Développement de la communication interne |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | Jean LACOMBE (Directeur) |
| Groupe de travail | Commission communication éventuellement élargie |
| Résultat attendu | Amélioration de la communication entre les membres du CA et les professionnels |
| Echéance | <ul style="list-style-type: none"> - Guide pour le déroulé des rencontres administrateurs/antennes : mars 2019 - Trombinoscope des administrateurs : juin 2019 |
| Description de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la rencontre institutionnelle annuelle, - Rédaction d'un guide sur le déroulé des rencontres entre administrateurs et les différentes antennes de l'ATMP74, - Insertion dans les lettres d'informations internes d'un article spécifique du CA, - Elaboration et diffusion d'un trombinoscope des membres du CA. |
| Moyens prévus | <ul style="list-style-type: none"> - Réunion institutionnelle - Réunions administrateurs/professionnels dans les antennes de l'ATMP74 - Articles du CA dans les lettres d'informations internes - Photographies individuelles des administrateurs |
| Indicateurs de suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de la réunion institutionnelle annuelle - Nombre de rencontres annuelles des administrateurs dans les antennes - Nombre d'articles du CA dans les lettres d'informations internes - Existence d'un trombinoscope |

Fiche action 5.1

| Orientation Stratégique n°5 | | Politique de présence territoriale | |
|--|--|---|--|
| FA n°5.1 | | Systematisation de la démarche de veille stratégique | |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 | | |
| Date de mise à jour | | | |
| Responsable de l'action | François BRASIER (Président) | | |
| Groupe de travail | Membres du Bureau et équipe de direction | | |
| Résultat attendu | Mise en adéquation de l'offre de service au regard de l'évolution des besoins | | |
| Echéance | Juillet 2018 à juin 2023 | | |
| Description de l'action | Recueil d'informations régulier quant à l'évolution des politiques publiques européennes, françaises et territoriales, la vie associative, les évolutions démographiques. | | |
| Moyens prévus | <ul style="list-style-type: none"> - Lecture de la presse nationale, locale, spécialisée et du journal officiel. - Contacts réguliers avec les élus locaux, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, dirigeants associatifs, magistrats, ... | | |
| Partenaires à mobiliser | UTRA, Elus locaux, dirigeants associatifs, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, juges des tutelles, ... | | |
| Indicateur de suivi de l'action | Inscrire un point « veille stratégique » à l'ordre du jour des CA | | |

Fiche action 5.2

| Orientation Stratégique n°5 | Politique de présence territoriale |
|---|--|
| FA n°5.2 | Développement de la collaboration avec d'autres associations tutélares |
| Date de création de la fiche | 24 janvier 2018 |
| Date de mise à jour | |
| Responsable de l'action | François BRASIER (Président) |
| Groupe de travail | Membres du Bureau et équipe de direction |
| Résultats attendus | Développement des échanges et renforcement du partenariat avec les autres associations tutélares de la région ainsi qu'avec l'UTRA, l'UNAPEI ARA, ... |
| Echéance | Juillet 2018 à mars 2022 |
| Description de l'action | Prise de contact avec des dirigeants d'associations tutélares de la région en vue de développer d'éventuelles actions de mutualisation |
| Moyens prévus | <ul style="list-style-type: none"> - Rencontres de présidents et/ou de CA d'associations tutélares - Réunions UTRA |
| Partenaires à mobiliser | <ul style="list-style-type: none"> - Associations concernées - UTRA |
| Indicateurs de suivi de l'action | <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres et prises de contact avec les dirigeants d'autres associations tutélares - Nombre de conventions signées - Nombre de participations aux réunions UTRA |